

Un voilier J/22 spécifiquement pour la relève

GASPÉ – Le Cégep de la Gaspésie et des Îles, le Club nautique Jacques-Cartier, le Chantier Naval Forillon et Navanex ont mis leurs efforts en commun pour offrir un nouveau voilier de type J/22 destiné spécifiquement aux jeunes.

Jean-Philippe Thibault | jpthibault@medialo.ca

Ce petit quillard de compétition permettra aux instructeurs et aux instructrices, de même qu'aux athlètes de l'École de Voile le Cormoran (Club nautique Jacques-Cartier), de développer davantage leurs compétences en régates. Ce projet vise également à motiver les élèves à poursuivre leurs études au sein du Cégep de la Gaspésie et des Îles, où ils pourront faire partie de l'équipe de voile parascolaire du campus de Gaspé.

La réalisation de ce projet a été rendue possible grâce à la contribution financière du Chantier Naval Forillon et de Navanex, qui ont permis l'acquisition du J/22 par le Club nautique Jacques-Cartier. Pour sa part, le Cégep devient l'utilisateur prioritaire de l'embarcation pour une période de 10 ans pendant le printemps, l'été et l'automne.

De ce partenariat est né un projet pédagogique qui allie la riche tradition de la voile gaspésienne à la poursuite d'études collégiales dans la région.

Benjamin Wadham Gagnon, enseignant en tourisme d'aventure et responsable du projet, indique que non seulement l'apprentissage de la voile et du nautisme assure le développement des compétences en matière de travail d'équipe, de discipline et de persévérance, mais qu'elle ouvre aussi la porte à de nombreux métiers relatifs à l'architecture navale, à l'ingénierie, au tourisme nautique et à la garde côtière. «Dorénavant, Gaspé aura une équipe compétitive sur un J/22 qui se formera dès le secondaire et qui pourra poursuivre ses apprentissages au collégial», se réjouit-il.

Cette équipe a d'ailleurs pu participer à une première régates lors du Championnat canadien de J/22 à Gaspé les 19 et 20 août derniers, tel que rapporté plus tôt dans le *Gaspésie Nouvelles*. «La ville, qui recevait cette compétition pour la première fois, a pu mettre en valeur la qualité de son plan d'eau



Le Cégep devient l'utilisateur prioritaire de l'embarcation pour une période de 10 ans pendant le printemps, l'été et l'automne.

Photo Cégep de la Gaspésie et des Îles

avec des conditions idéales pour la course», ajoute Benjamin Wadham Gagnon.

Rappelons que le 3 juin, ce dernier a reçu un prix soulignant son implication dans la culture de la voile à Gaspé lors du gala des Prix ExcÉlan de l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

ANNONCES | CLASSÉES

1 866 637-5236
ANNONCESCLASSEES@HEBDOS.COM

424 Astrologie, occultisme 605 Emplois divers

Ana Médium, spécialiste des questions amoureuses depuis 25 ans. Le secret des rencontres positives, la méthode pour récupérer son ex et des centaines de couples sauvés durablement, réponses précises et datées. Tél. : 450-309-0125

CUEILLEURS de pommes demandés, on vide les pommiers. Début 15 septembre au 15 octobre. Région Granby. Bienvenue retraités. Installation pour votre roulotte, nous fournissons : eau, électricité, laveuse/sécheuse, s.d.b. Expérience non-requise, seulement avoir du cœur à l'ouvrage. Lucie 450-379-5060, 450-379-5838

AVIS PUBLIC

Centre de services scolaire des Chic-Chocs

AVIS DE DÉSIGNATION

Conformément au Règlement sur la désignation des membres des conseils d'administration des centres de services scolaires, avis est donné afin d'inviter les personnes résidant sur le territoire du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, à soumettre leur candidature à un poste de représentant de la communauté provenant du milieu communautaire, culturel ou sportif au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

Peut se porter candidat un représentant de la communauté domicilié sur le territoire du Centre de services scolaire qui n'est pas membre du personnel.

Vous avez jusqu'au 29 septembre 2023 pour nous faire parvenir votre candidature à l'adresse courriel sec-gen@csscc.gouv.qc.ca

Donné à Gaspé, Yves Marcotte
ce 16^e jour du mois d'août 2023 Secrétaire général

Québec

AVIS PUBLIC

Ministère des Transports
et de la Mobilité durable

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DE YORK OUEST DANS LE SECTEUR DE SUNNY BANK À GASPÉ

Cet avis est publié pour informer le public du début de l'évaluation *environnementale* du projet.

Le projet de réaménagement du boulevard de York Ouest consiste à effectuer plusieurs travaux afin d'augmenter la capacité d'évacuation des crues de la rivière York et l'écoulement des eaux du secteur.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Cet avis contient notamment une description du projet ainsi que du site visé. Il spécifie également les principaux enjeux identifiés et les impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante : www.ree.environnement.gouv.qc.ca.

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 6 octobre 2023, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet mentionnée ci-haut.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet au 1 800 561-1616 et sur le site Internet du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs au www.environnement.gouv.qc.ca.

6 septembre 2023

Cet avis est publié par le ministère des Transports et de la Mobilité durable conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

D. 287-2018, Ann. 2.

Québec